



Paris, le 30 janvier 2018

JOËLLE  
GARRIAUD-MAYLAM

SENATEUR  
REPRESENTANT  
LES FRANÇAIS  
ETABLIS HORS DE FRANCE

SECRETAIRE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES ETRANGERES  
DE LA DEFENSE ET  
DES FORCES ARMEES

VICE-PRESIDENTE DE LA DELEGATION  
AUX DROITS DES FEMMES ET  
A L'EGALITE DES CHANCES ENTRE  
LES HOMMES ET LES FEMMES

MEMBRE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES EUROPEENNES

PRESIDENTE DE LA COMMISSION SUR LA  
DIMENSION CIVILE DE LA SECURITE  
A L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE  
L'OTAN

PRESIDENTE DELEGUEE DES GROUPES  
SENATORIAUX D'AMITIE FRANCE-  
SENEGAL, FRANCE-BIRMANIE ET  
FRANCE-EMIRATS ARABES UNIS

REPRESENTANTE DU SENAT A  
LA COMMISSION NATIONALE  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE  
ET LA CULTURE (UNESCO)

REPRESENTANTE DU SENAT AU  
CONSEIL SUPERIEUR DE LA RESERVE  
MILITAIRE

MEMBRE DU BUREAU POLITIQUE  
DES REPUBLICAINS ET  
SECRETAIRE NATIONALE  
A LA COOPERATION  
ET A LA FRANCOPHONIE

*Monsieur le Président de la République,*

A l'heure où le Parlement européen se penche sur le devenir des 73 sièges d'eurodéputés libérés par le Brexit et envisage que 27 soient alloués à des listes transnationales, je souhaite attirer votre attention sur l'importance de saisir cette opportunité pour – enfin – parachever la représentation parlementaire des Français de l'étranger.

L'idée de représentation des expatriés par le biais d'une circonscription spécifique au Parlement européen est déjà ancienne et je l'avais proposée au lendemain du référendum dit de Maastricht à la commission des affaires constitutionnelles du Parlement Européen qui m'avait alors auditionnée. La commission avait accueilli cette proposition avec beaucoup d'intérêt et m'avait dit vouloir travailler à sa concrétisation...

Lorsque le Traité de Lisbonne est entré en vigueur en 2010 et a permis la création de deux sièges d'eurodéputés supplémentaires pour la France, j'ai aussi proposé que ces sièges soient attribués à la représentation de nos expatriés. Ils ont été finalement alloués à la circonscription Île-de-France à laquelle les expatriés ont été rattachés pour cette élection, sans pour autant hélas permettre à un expatrié d'entrer au Parlement européen.

En novembre dernier, j'ai déposé une question écrite auprès du ministère des affaires européennes (toujours en attente de réponse) soulignant l'intérêt que des listes transnationales facilitent la représentation des expatriés européens.

Dans un premier temps, sur les cinq nouveaux sièges qui pourraient être attribués à la France, il semblerait utile et opportun d'en réserver à une représentation spécifique des Français de l'étranger. Il serait en effet logique que les français de l'étranger, aujourd'hui représentés au Sénat et à l'Assemblée nationale le soient également au Parlement européen.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à cette proposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération, *et de tout mon respect*

Joëlle Garriaud-Maylam

PJ :

- Question écrite n° 02190 du 23/11/2017
- Proposition de loi n° 330 (2013-2014) relative à l'élection de représentants des Français de l'étranger au Parlement européen,